

REGLEMENT PARTICULIER DU 3eme TOURNOI SENIOR D' YVRAC

Article 1 : Acceptation du règlement

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement

Article 2 : Dates

Le tournoi se déroulera les **6 et 7 Avril 2019**

Article 3 : Licenciés concernés

Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD :

- Dans les catégories d'âge seniors, juniors (1 et 2).
- Dans les séries N1, N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC

Article 4 : Tableaux

La réalisation des tableaux aura lieu le 2 avril 2019. La répartition dans les tableaux sera faite par le logiciel BADPLUS. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois/ quatre ou cinq avec deux sortants par poule puis élimination directe. Il est impératif que l'ensemble des joueurs reste dans la salle jusqu'à l'affichage des tableaux finaux (validation des sorties de poules, en effet, si jamais un WO d'une poule, sur son dernier match par exemple, sort 2ns de la poule, le 3^{ème} sera repêché, cf. RGC) Les doubles se joueront le samedi 6 avril 2019. Les mixtes se joueront le dimanche 7 avril 2019.

Article 5 : Nombre maximal de participants

Le tournoi est limité à 200 joueurs suivant l'ordre d'arrivée des courriers accompagnés du règlement et l'homogénéisation du nombre de participants dans chaque tableau. L'inscription sur deux tableaux est possible. Dans l'intérêt du tournoi, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier, regrouper ou annuler certain tableaux en accord avec le juge arbitre si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de 4 joueurs ou paires). Pour les inscriptions en « recherche » ou « X » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités. Cette décision sera sans appel.

Article 6 : Panachage des séries

Les séries seront regroupées par famille :

- N1 et N2
- N3 et R4
- R5, R6 et D7
- D8, D9 et P10
- P11, P12 et NC

Toutefois en cas de trop grande disparité de niveau des joueurs, les organisateurs du tournoi se réservent le droit de scinder chaque tableau en plusieurs niveaux.

Article 7 : Inscriptions, forfait

La date limite d'inscription est fixée au jeudi 28 Mars 2019, cachet de la poste faisant foi. Le montant des droits d'engagement est de 15 euros pour un tableau, de 20 euros pour deux tableaux. Les joueurs peuvent s'inscrire individuellement, mais il est préférable que le responsable compétition de leur club centralise les inscriptions et le règlement. Seules les inscriptions complétées suivant notre document ou le formulaire badiste et accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du JYB seront prises en compte.

En cas de surnombre, les règles suivantes seront observées. Priorités aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date d'envoi.

En cas de forfait non justifié après la réalisation des tableaux, les droits d'engagement resteront acquis au comité d'organisation.

Article 8 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 9 : Arbitrage

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBAD. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre Mr Nicolas Visèle. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Article 10 : Sanctions

Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixé le samedi 30 mars 2019. Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié est passible d'une suspension de toutes compétitions de deux mois. Cette suspension est de six mois en cas de récidive au cours de la même année. Tous les cas d'absence sont consignés par le juge arbitre. Le joueur dispose d'un délai de cinq jours pour se justifier auprès du CLOT de la Ligne de Badminton.

Article 11 : Temps

Les joueurs doivent être présents dans la salle **trente** minutes avant le début de chacun de leurs matchs prévus sur l'échéancier. Tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O pour ce tableau. Les joueurs disposeront de **trois minutes** d'échauffement à partir du premier appel. Le temps de repos sera de vingt minutes minimum.

Article 12

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match. Il est ensuite interdit de quitter le terrain pendant le match sauf autorisation de l'arbitre.

Article 13

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, leur entraîneur, les arbitres, et les membres du comité d'organisation.

Article 14

Une tenue conforme aux circulaires de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Article 15

Volant touchant un obstacle :

- Au service : let. A la 2^{ème} fois consécutive, il devient faute.
- En cours de jeu, il sera considéré comme faute.

Article 16 : Réclamation

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.